

COMMUNE DE TASSO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Albert 1^{er}
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Valérie MARCHIONE, Notaire à AJACCIO, le 27 août 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Simone COTI épouse TOMI, demeurant à NICE.
Née à AJACCIO Le 15 février 1937 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A TASSO (CORSE-DU-SUD),

Des parcelles cadastré section B lieudit Croce N°509 pour 01 a 24 ca, 510 pour 01 a 24 ca, 511 pour 02 a 25 ca et 515 pour 22 a 69 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Valérie MARCHIONE